



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
Secrétariat du Paritarisme
APGP - 8 rue du Chalet 75010 Paris
Tél : 01 42 84 28 71 Fax : 01 42 02 68 53 Courriel : contact@apgp.fr

Compte-rendu approuvé par la
CPNEF du 17 septembre 2009

Réunion CPNEF du 11 juin 2009

Compte rendu

Syndicat de l'Architecture : Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Françoise GROSHENS,
UNSAFA : Odette BAUMGARTNER, François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Patrick JULIEN

CFDT : Alain HENAUX

CGT : Stéphane CALMARD

FO : Dominique MODAINE

CFE-CGC : François DUDILIEUX (Henri LALLEMENT excusé)

Président : Jean-François CHENAIS (représentant des employeurs)

Vice-Président : Alain HENAUX (représentant des salariés)

Secrétaire : François LE VARLET

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du PV du 14 mai 2009
- 3 - Information sur l'activité de la Présidence
- 4 - Licence pro
- 5 - Consommé budgétaire de la formation
- 6 - Questions diverses.

1) Approbation de l'ordre du jour

Conclusion : l'ordre du jour est approuvé.

2) Compte-rendu de la CPNEF du 14 mai 2009

Compte-tenu du déroulement de la réunion, la Présidence a demandé à P. Pouilley de le faire exhaustif.

Conclusion : le compte-rendu approuvé.

3) Information sur l'activité de la Présidence

Par AH :

A - Prise en charge HMO

Suite à la proposition de lettre à la DAPA, des remarques ont été apportées par certains et ont été intégrées dans le texte. Ce courrier est parti, quelques jours avant une réponse avait été faite à M. Delmare pour lui dire que la CPNEF envoyait un courrier à M. Gauthier, et qu'il se rapproche de lui pour en connaître la teneur. Le courrier est parti le 8 juin et nous sommes dans l'attente d'un contact avec M. Gauthier.

En reprenant l'avenant, celui-ci dit bien que pour les salaires, la prise en charge correspond aux contrats de professionnalisation. L'enjeu est bien sur les frais pédagogiques ; les écoles récupèreraient bien les 9.15 € voire plus. Nous avons demandé au Ministère d'avoir une estimation des coûts réels de la formation et le document qu'il nous avait envoyé ne nous était pas apparu crédible.

Lecture du courrier adressé à M. Gauthier.

B - Rencontre avec Bernard Ducroix afin de le solliciter autour d'un travail d'audit et de labellisation des formations.

Nous l'avons reçu le 9 juin. Bernard Ducroix connaît bien le monde de la formation et est très compétent. Le fait de sa démission du pôle de formation d'IDF l'a rendu totalement disponible et nous nous sommes empressés de le rapprocher de la branche professionnelle. Nous l'avons reçu et on lui a expliqué notre projet qui est de maîtriser les conditions dans lesquelles sont mises en oeuvre nos formations prioritaires.

Sa proposition est arrivée ce jour. L'idée, en lien avec la sous commission emploi-formation-compétences, est de mettre en place le repérage des formations existantes, et les critères possibles de labellisation, de communiquer en indiquant que nous financerions mieux les formations labellisés ; il s'agit d'attirer les organismes de formation vers la labellisation.

Courrier de B. Ducroix avec en annexe une note méthodologique.

Phase 1 :

Un courrier d'introduction sera adressé à l'OPCA, aux partenaires cités, aux pôles de compétence, etc. car il aura à consulter des bases de données, le sondage IFOP, le CEP fait il y a quelques années, les portraits de branche qui s'arrêtent en 2007 mais qui donnent une réalité de la consommation, le rapport Fors, les procès verbaux. On pense l'inviter en tant qu'auditeur libre pour l'analyse des compétences et des emplois, les métiers référents de la profession d'aujourd'hui et de demain.

Phase 2 :

Choix des critères de labellisation, procéder à des simulations, la CPNEF sera chargée de suivre la mission qui devrait s'achever en mars 2010 et fera l'objet d'un second rapport intermédiaire.

Il va donc contacter des OF pour entendre leurs réactions et affiner leurs dispositifs, ce sera donc un travail d'enquête. Il ne les choisit pas mais les propose à la sous com qui elle, se retournera vers la commission plénière si une décision politique est à prendre.

FG : terminologie peu claire, il faut lui demander d'affiner cette phase 2, sur son déroulé, quelles sont ses prérogatives ; on peut même y réfléchir nous-mêmes et dire ce que nous voulons.

JFC : pour l'instant, ce n'est qu'une méthodologie qui découle d'une discussion que l'on a eue avec M. Ducroix et non un contrat :

- à l'issue de la phase 1, il va mettre en place des critères d'évaluation des formations
- la phase 2 consiste à tester l'opérationnalité de ces critères auprès d'OF, et en fonction de cela, dégager des critères d'évaluation objectifs (quantité de formations, durée, des aspects quantifiables). La mesure qualitative est souvent plus complexe, et suppose qu'il y ait avant une discussion politique sur les typologies de formations que l'on veut mettre en place, et la volonté

que la CPNEF a de favoriser tel type d'approche formative. Exemple, pour le développement durable, est-ce qu'on favorise une approche globale du problème ou une approche techniciste. Nous pourrions mettre en place des critères, qui indiqueront si cette formation entre ou pas dans le cadre de la politique CPNEF.

AH : c'est un travail qui porte sur une année (de juillet à juillet), il y a le travail sur des référentiels, il faut que la branche professionnelle détermine ce qu'elle veut à l'intérieur des référentiels pour une formation de qualité puisqu'elle sera mieux prise en charge. Quels sont les publics dans une formation, savoir à quoi sert la formation au sein de l'entreprise.

B. Ducroix nous disait que le plus significatif était de pouvoir revenir 6 mois après la formation pour voir ce qu'elle avait produit, une sorte de SAV de la formation. On forme un salarié, il applique ce qu'il a appris et il faut l'accompagner dans la compréhension de sa formation.

A ce jour, on a l'idée du projet : labelliser les formations. B. Ducroix va proposer une stratégie et la sous com affina. Pour l'instant, ce n'est qu'une note de méthodologie.

FP : la note pourrait s'accompagner d'un inventaire des formations que l'on voudrait labelliser. Peut-il s'en charger ?

AH : il s'agira de formations prioritaires et ne pas oublier tout le travail de la GPEC qui va aboutir à d'autres formations prioritaires et en fonction du budget, peut-être faudra t-il en abandonner certaines. C'est pourquoi le travail a été planifié de juillet 2009 à juillet 2010 parce qu'à cette date, la GPEC sera terminée et on sera sur le futur.

JFC : par rapport aux formations prioritaires de branche, on lui a demandé d'en faire un audit, savoir si elles sont suivies, d'en tester la qualité, et d'avoir un retour pour éclairer la décision de la commission de maintenir ou de supprimer certaines formations dites "prioritaires" aujourd'hui, d'en mettre d'autres en place, de voir éventuellement les contenus de formations et les modalités d'évaluation. Cela fait partie de l'étude préliminaire qu'il fera dans les phases 1 et 2.

AH : M. Ducroix va en premier lieu se rapprocher de l'OPCA PL avec une lettre d'introduction pour faciliter les choses. On a même dit que si cela conduisait à une charge pour l'OPCA PL, nous pourrions envisager une prise en charge. Avoir le listing des OF qui font le plus de formations professionnelles sur les thématiques de nos formations prioritaires. M. Ducroix pourra les interroger, leur demander les référentiels et les contenus de formations, les publics visés, les lieux.

Phase 3 :

JFC : la mise en place d'un panel d'entreprises que l'on peut interroger (ce qui est fait avec Fors) nous permettra de tester éventuellement la validité de ce panel sur ce projet.

Phase 4 :

AH : on a discuté de la mise en place opérationnelle du dispositif, après la validation par la CPNEF. Une fois la GPEC terminée, nous avons prévu de faire un colloque autour de la formation, de la GPEC, l'emploi et les compétences de demain, et des labellisations des formations.

Annexe 1 : le coût

La charge de travail est estimée à 100 jours d'intervention répartis sur 12 mois sur la base d'un coût journalier de 180 €, en exonération de taxe. Le montant de la prestation est évalué à 18000 € réglée en trois tiers, 1^{er} tiers à la commande, 2^{ème} tiers six mois après et le 3^{ème} à la fin, étant donné qu'une convention sera établie.

M. Ducroix sera amené à se déplacer, y compris rencontrer des CPR le but étant de les faire le plus possible participer aux projets. Les frais annexes seront remboursés sur justificatifs. Les différents ajustements seront discutés entre les parties.

Il faudra prendre un rythme de dates avec une première réunion début juillet lors d'une sous com.

Décision : la CPNEF valide la démarche proposée

C - Rapport FORS

Le dispositif autour de l'enquête sociale a été validé avec un panel de 400 entreprises. Une échéance a été définie au 26 novembre pour la restitution de cette enquête mais rien n'a été clairement planifié. Nous avons demandé à FORS de faire un projet de sensibilisation des entreprises pour faire partie de ce panel et il est en attente, de notre analyse de sa proposition et surtout des modalités pour démarrer la sollicitation aux entreprises.

JFC : Nous avons pensé que ce type de courrier devait entrer dans une politique de communication de branche. Que la plénière analyse le courrier c'est normal, mais il faut quand même avoir cette démarche systématique d'entrer dans une communication cohérente.

AH : à la dernière CPNEF on avait discuté sur le fait de "comment la branche professionnelle peut-elle communiquer ?". On est capable d'en discuter mais on n'est pas opérationnel. Nous nous sommes dit qu'il faut définir ce que l'on dit en tant que branche, existe-t-on ? Les économistes de la construction et les géomètres l'ont joué différemment, qu'ils sont un peu parties prenantes de la FFB.

FP : au niveau de la communication, une image qui est ancrée dans les pouvoirs publics c'est que nous faisons partie des travailleurs intellectuels. Dans tout ce qui est travail intellectuel, on considère qu'il faut faire l'avance des idées et quand il y a des choses matérielles, on intègre la démarche intellectuelle dans le processus de mise en œuvre de la matérialisation des choses. Dans tout ce qui est urbanisme et démarche du cadre de vie, ce n'est pas ça qui se passe.

AH : concrètement, cela ne se traduit pas. Nous avons reçu de l'OPCA un document statuant sur une formation spécifique, mise en place par le conseil régional autour du développement durable, tout le monde a été invité, sauf les architectes.

Nous avons contacté une personne, Olivier Roilier, pour dégrossir. On le voit le 16 juin, c'est quelqu'un qui va nous aider à réfléchir sur la communication, après, nous verrons si on fait un appel d'offre avec plusieurs communiquants.

JFC : c'est de la communication institutionnelle, très peu le font. La démarche est de savoir ce que l'on veut dire, de se faire conseiller en amont pour savoir de quel type de communication ça relève. Nous déciderons en plénière de ce que l'on fera. La réunion exploratoire du 16 juin se fera également avec les géomètres pour essayer de minimiser les coûts budgétaires, de les mutualiser.

AH : c'est de la communication sur la branche paritaire et on va se faire conseiller sur la méthodologie. Si on tombe d'accord, on fera un appel d'offre commun aux 2 branches, sinon ce sera un appel d'offre différencié (comme ça a été fait pour les sites). Ce travail sera présenté à la CPNEF de septembre et le paritarisme de la branche professionnelle le mettra en œuvre.

On écrit une lettre aux 12000 entreprises (dont 8000 qui n'ont pas adhéré à la complémentaire santé et certaines qui n'ont pas réglé la cotisation) pour leur expliquer ce que construit le paritarisme et c'est là que le communiquant est intéressant.

Examen de la proposition de courrier du Cabinet Fors

JFC : ce courrier correspond aux besoins de la branche mais il est extrêmement technique et même incompréhensible ; les deux premiers alinéas sont les plus importants.

FG : la première phrase est effectivement excellente. On demande aux entreprises de nous aider à compléter l'analyse statistique et que les éléments diffusés soient confidentiels.

AH : préférerait une lettre de communication de l'activité de la branche aux 12000 entreprises. Ce courrier s'adresse aux 400 entreprises constituant le panel qui n'est pas connu à ce jour. Ces 400 entreprises étaient un objectif mais ne sont pas identifiées. Personne ne sait ce que signifie "branche". Le courrier doit être un courrier de vulgarisation de notre activité.

PP : la GPEC nécessite aussi, dans le projet, une communication au sein des entreprises et des salariés de la branche. Attendons peut-être l'examen du 2^{ème} point pour revenir sur le bien fondé ce courrier de façon à ne pas être dans plusieurs logiques de communication contradictoires.

Si les destinataires de ces courriers (il y en aura peut-être plusieurs) n'ont pas la conscience de l'existence de la branche, c'est maladroit d'introduire la démarche par "attention, il y a une branche qui existe et voilà qui ont est ..." Il vaut mieux inverser la communication en disant : "on suppose que vos besoins, vos problèmes, sont ceux-là, voilà ce que le branche vous propose d'apporter". Faire exister la branche comme étant une réponse aux besoins des entreprises et donc accrocher l'attention du lecteur par son souci à lui, les problèmes qu'il rencontre, plutôt que d'essayer de l'appâter par "on existe".

JMD : est surpris et inquiet car il est demandé des DADS de chaque salarié et de l'entreprise. Peu vont les envoyer. Fors n'a pas besoin de tout ce qui est dans les DADS et nous non plus. Il vaudrait mieux avoir un formulaire bien ciblé sur ce qu'on a besoin et que les entreprises retournent.

AH : c'est tout le problème. C'est une lettre qui démarche les entreprises en leur expliquant ce que nous faisons et qu'elles nous aident. On fait appel au volontariat pour avoir une image réelle de la branche. Quant aux DADS, tant que l'on n'a pas le document officiel qui est déposé (on peut dire qu'il nous faut tel ou tel élément qui se trouve à l'intérieur des DADS) on ne sait pas si les chiffres ne vont pas changer et c'est la réalité des chiffres qu'il nous faut ; on peut regarder seulement la page qui nous intéresse. Si on avait pu travailler avec l'INSEE, on aurait ces résultats.

PP : insiste sur la nécessité (tout dépend de la discussion sur la GPEC) d'annoncer que c'est une démarche relativement lourde, que les entreprises sont sollicitées et le seront encore.

AH : ce document est envoyé aux 12000 entreprises. On sait que certaines (notamment des grosses) ont dit qu'elles répondraient à l'enquête pour le panel. On va faire appel au volontariat et celles qui voudront faire partie de ce panel enverront leurs DADS.

JFC : D. Bertrand nous a expliqué qu'après l'envoi du courrier aux 12000 entreprises, si on a un taux de réponses de 10 % (1200), on va en sélectionner 400 pour faire un panel. Si on n'a pas le taux de réponses souhaité, on fait une relance courrier. Normalement, d'après toutes les enquêtes de Fors, le taux de réponses est stable.

D - GPEC

On est dans la troisième partie de la fusée, le rapport Fors nous a donné des images et quelques pistes mais il manque l'analyse des besoins et des compétences, et un peu la grille métiers de la branche professionnelle. On s'aperçoit que cette grille métiers sera intéressante au niveau de la CCN en support de la grille de classification. Dans le contrat passé avec Fors, cette analyse là n'était pas formalisée, elle doit donc l'être et il faut faire le cahier des charges.

PP a préparé un tableau de coordination des éléments. 13 phases avec une échéance de départ, qui pilote, quels sont les acteurs et les observations :

- 1 - 11 juin 2009, validation du dispositif. La CPNEF pilote, contacte Fors.
- 2 - élaboration de l'enquête menée auprès des entreprises et des salariés sur les outils de communication destinés à leur sensibilisation. La CPNEF pilote et les acteurs sont : l'APGP qui finance l'action, le secrétaire général, les CPR, l'OPCA PL, IONIS MALAKOFF (ils ont les fichiers). Pour l'élaboration de l'enquête, la sous com va déterminer sur qu'il y aura à l'intérieur pour repérer les compétences et ce sera validé par la CPNEF.
- 3 - sensibilisation des entreprises et des salariés : lettre qui va être envoyée aux 12000 entreprises (leur parlant de la mise en place d'outils pour la gestion de leurs entreprises ; pour les salariés, outils pour faire respecter leurs droits). Les acteurs sont : l'APGP, les CPR, l'OPCA PL, IONIS MALAKOFF.
- 4 - envoi des questionnaires aux entreprises : papier, en ligne ... à déterminer avec Fors.
- 5 - système de relance.
- 6 - saisie, analyse, traitement des éléments recueillis.
- 7 - analyse des retours de l'enquête, la CPNEF comme pilote et la sous com comme acteur.
- 8 - restitution aux CPR des résultats de l'enquête : pour sensibiliser les régions, leur donner les résultats régionaux, les faire travailler sur le résultat tant national que régional, collecte de leurs réactions.
- 9 - sur la base des éléments issus de l'expression de l'ensemble des CPR, réflexion sur l'évolution des activités des entreprises d'architecture et des compétences des salariés. Le consultant en formation retravaille avec les CPR qui ont été repérées à la dernière réunion (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, IDF, Bretagne, Bourgogne). C'est un panel des CPR choisies parce qu'elles sont de différentes réalités de sociologiques.
- 10 - analyse des remontées du travail en vue d'une prospective de branche : fait par Fors mais que l'on veut associer à l'OPCA PL.
- 11 - colloque autour de la "prospective de la branche" au 2^{ème} semestre 2010 pour que la politique de formation soit construite en 2011.
- 12 - communication sur l'analyse au niveau de la branche et des partenaires extérieurs qui sont les conseils régionaux, les institutionnels, le Ministère, la FFB, etc.
- 13 - mise en œuvre en janvier 2011 de la politique de branche, formalisation des formations prioritaires définies grâce à ce travail : appuyer les compétences que devront acquérir les salariés de la branche professionnelle par rapport aux emplois de demain.

Décision : le projet est validé à l'unanimité, Fors sera contacté sur ce schéma.

Pause midi.

4) Licence pro

Essayer de récupérer le référentiel de la licence pro des économistes de la construction pour l'adapter au nôtre et il faut absolument impliquer l'OPCA PL là-dessus (le 15 sept. 2009 à 14h00).

FD : il faut trouver des documents déjà pré existants sur la licence pro ; il en existe dans différents domaines, notamment chez les économistes, comme l'a dit AH, essayer d'en récupérer au moins 50 % et retrouver les tronc communs.

FG : il y a des licences pro adaptées aux régions, aux particularités des constructions régionales. Si on fait des licences pro extrêmement spécialisées, cela semble bizarre. Ils avaient, entre leurs différentes universités, des licences pro où les programmes étaient coordonnés, et sur des bases similaires. Est-ce que l'on veut une régionalisation ou quelque chose qui aux quatre coins de la France va avoir la même valeur ?

JFC : chaque université établit son programme. Le problème est de savoir comment nous les agréons. Il faut bien avoir un cadre général et savoir ce que l'on veut voir enseigné et quelles spécificités. Si on veut spécialiser sur des techniques particulières de projets de construction (bois, béton, acier, etc.), il y a d'autres types de formations que la licence pro. En licence pro on veut former des collaborateurs généralistes, des dessinateurs projeteurs qui sont à un niveau de réponse attendu par les agences. Ce ne sont pas forcément des gens pointus dans tel domaine, mais capables de manager un projet, quel que soit le type de projet.

AH : la première question de C. Bissey sera de savoir ce que l'on veut faire. Il faut donc définir le projet, on sait que l'on part du Bac Pro qui structure la réflexion, on peut s'appuyer sur l'exemple de la licence pro des économistes. Ensuite, on ira voir le CNAM, l'université de Lyon pour leur dire ce que l'on veut. Il faut être fort dans notre référentiel, connaître le socle commun, communiquer auprès des universités. Nous avons jusqu'en décembre pour construire ce référentiel.

FP : est-ce qu'on a la possibilité de mettre en face la licence en architecture pour pouvoir expliquer en interne les différences notables entre une licence pro et une licence en architecture.

JFC : la licence en architecture est un élément d'une formation plus importante, une sanction d'un moment d'un parcours avec des objectifs différents mais qui ne correspond pas à la sanction d'une compétence spécifique professionnelle. L'idée est de dire, pour les gens qui veulent arrêter au niveau licence en architecture « qu'ont-ils comme pré-requis pour avoir une licence pro sans problème. » Une fois défini ce que l'on veut, on compare avec ce qui existe et on peut dire que les pré-requis, c'est l'équivalence que l'on va donner à quelqu'un qui a la licence en architecture pour avoir une licence pro, soit la totalité, soit l'équivalence d'un ou deux ans, etc. Les programmes des écoles sont différents, la manière d'arriver au master et au DEA n'est pas forcément linéaire. Il peut y avoir des gens qui vont acquérir un certain nombre de connaissances techniques, qui sont peut-être du domaine de la licence pro dans les 3 premières années, et d'autres dans les 2 dernières.

Dans un premier temps, on met en place quelque chose qui correspond aux besoins des agences et à ce qui manque dans notre grille de classifications et dans nos formations.

FP : pourquoi informer et situer le niveau de cette licence pro ? Parce que cela renseigne des populations étudiantes, lycéennes et collégiennes pour préparer les orientations plutôt que de faire des déçus de la licence d'architecture qui font des interruptions de cursus en cours de route.

AH : ce qui fera que cette licence pro fonctionnera, c'est parce que les employeurs embaucheront. On va demander une étude de faisabilité et nous demander ce dont on a besoin et combien seront embauchés, ce qui a été demandé par l'Education Nationale. Il faudra créer des choses spécifiques pour des licences d'architecture, pour ceux qui n'iront pas jusqu'au bout et qui auront besoin de sortir à un moment donné.

JFC : il faut avoir l'opportunité de communiquer avec la profession, c'est une nécessité mais ce n'est pas le moment. Communiquer au moment où c'est opérationnel. Tant que la licence pro n'est pas mise en place, ça ne sert à rien de communiquer, on doit juste être capable d'expliquer ce que l'on met en place.

5) Consommé budgétaire de la formation

Budget au 31/05/2009.

- contrats de professionnalisation HMO, architectes : 27
- contrats de professionnalisation en BT, Bac Pro, architecte niveau IV : 17

Discussion sur le tableau : problème de chiffres au niveau du plan prioritaire. S'il y a un flou, c'est la CPNEF qui décide des prises en charge et non l'OPCA. Demander à l'OPCA une explication sur ces chiffres.

Avenant n° 2 :

Art. 2 - la prise en charge de l'OPCA PL et les dépenses liées au maintien de la rémunération et aux frais de formation au titre de la formation est fixée à 1 €/heure, (contrairement à l'art. 3 de l'accord)

Art. 3 - les autres montants définis à l'article 1-1 de l'accord du 20 janvier 2005 relatif à la formation professionnelle notamment en matière de rémunération s'applique à ce dispositif.

On est obligé en tant qu'employeurs à payer 1800 €/mois en fonction du critère formation. On n'est pas sur la rémunération légale qui est de 80 % du SMIC mais sur la rémunération conventionnelle.

JFC : l'accord 1-1 du 20/01/2005 fixe toutes les règles de rémunération sur les contrats de professionnalisation, le montant, la référence au salaire conventionnel, la référence à la répartition entre la prise en charge pédagogique. L'article 1-1 s'applique, puisque c'est une formation prioritaire, sauf en ce qui concerne le montant, ce qui ne semble pas du tout contradictoire entre l'art. 2 et l'art. 3.

On a maintenu en l'état l'accord formation sauf que pour ce poste particulier, on déroge sur le montant d'indemnisation, au lieu de 25 €, c'est 1 €. Après, il y a le problème entre la répartition de la pédagogie et de l'indemnisation sur le salaire et des frais annexes puisque l'OPCA ne voulait les distinguer, aujourd'hui, il semble qu'ils en sont revenus mais pour 1 €, ça va être dur. L'UNSFA n'est pas signataire de cet accord ?

FP : le dispositif qui nous ennuyait dans cet accord formation, c'était les rémunérations des contrats pro, et c'est pour cela que l'on n'a pas été signataire. Les règles de calcul des rémunérations des contrats pro, suite à l'accord formation que l'on a signé, nous posaient quelques difficultés.

AH : les autres dispositions définies à l'art. 1-1 s'appliquent à ce dispositif alors que l'art. 2 dit que les modalités de prises en charges par l'OPCA PL ainsi que le maintien des rémunérations et autres frais de formation du contrat est fixé à 1 €/heure.

JFC : cela veut dire que l'on maintient que la rémunération est basée sur le salaire conventionnel et non sur le salaire légal, l'OPCA a tout mis sur la pédagogie et pas sur le salaire. Ne pas confondre prise en charge et rémunération. C'est la prise en charge qui est égale à 1 € et non la rémunération. Concrètement, le salaire de 85 % est payé par l'employeur dont 150 € de prise en charge.

Retour au budget.

- contrats de professionnalisation HMO (27) : cela correspond, mais comment répartir les 4041 €. L'OPCA verserait 150 € à l'employeur et c'est tout puisque la pédagogie est versée par les écoles et personne ne la réclame.

- contrats de professionnalisation en BT, Bac Pro, architecte niveau IV : (17) on n'est pas sur les mêmes sommes et on voit ce qu'est une prise en charge conséquente.

- secrétariat technique : 11

- période de professionnalisation, diagnostics ... : 8

- développement durable, HQE, Grenelle de l'environnement : définitions qui posent problème car ce n'est pas une appellation de branche, même si le contenu est conforme

- période de professionnalisation HMO, architectes : il y a un souci. 6 stagiaires, il semblerait que la prise en charge ait été majorée d'autorité par le bureau "cadre de vie" de l'OPCA.

L'idée était que l'on pouvait modulariser, qu'une personne en entreprise souhaitant prendre la HMO, puisse faire une formation (par ex. management -formation prioritaire-) dans une école sur 150 heures. En CPNEF aucune décision n'avait été prise et il faudrait clarifier la position.

JFC : sur le principe, le SdA a son mot à dire sur les prises en charge qui sont un problème politique et ce n'est pas au bureau de l'OPCA à prendre les décisions à la place de la CPNEF qui est l'organe souverain. L'OPCA PL est un prestataire de services qui collecte. Par rapport à la profession, nos organisations n'existent pas et ce n'est pas normal. On ne va pas discuter sur le montant mais sur le principe mais savoir tout de même pourquoi il y a une prise en charge différenciée.

A fin mai, on est à 12 % des objectifs, ce qui n'est pas beaucoup. Le problème peut être la crise.

On peut noter quelque chose de positif sur les thèmes de formation des contrats et périodes de professionnalisation, dans le cadre du Bac Pro architecte et les BT : les prises en charge de la fonction tutorales sont importantes avec une prise de conscience des agences qu'encadrer les gens en alternance est important.

- Analyse du plan :

- en crise ou hors crise, les CAO/DAO fonctionnent : 1196 stagiaires

- plan prioritaire architectes : 1124 stagiaires

- qualité environnementale : 345 stagiaires

Au 31 mai 2009, le plan est consommé à 67 %, ce qui est un état d'avancement cohérent.

Conclusion :

Nous demanderons des explications à l'OPCA, pourquoi les prises en charge des contrats de professionnalisation HMO sont différentes de l'avenant n° 2 de l'accord formation.

Rappel des prochaines réunions :

Sous commission emploi formation (GESTE enquête « trajectoires professionnelles ») le 30 juin 2009 à 15h00

Sous commission pédagogie emploi formation (M. Ducroix) le 02 juillet 2009 à 9h30

APGP Présidence le 02 juillet 2009 à 14h00

Sous commission santé-prévoyance le 09 juillet 2009

APGP Présidence le 15 septembre 2009 à 9h30

Sous commission pédagogie emploi formation (licence pro) le 15 septembre 2009 à 14h00

CPNEF le 17 septembre 2009

Sous commission action sociale le 23 septembre 2009

Sous commission mise à jour CCN le 23 septembre 2009

Ordre du jour de la prochaine réunion CPNEF le 17 septembre 2009 à 9h30.

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du PV du 11 juin 2009
- 3 - Informations sur l'activité de la Présidence
- 4 - Informations des sous com (licence pro, etc.)
- 5 - Comptes rendus du travail en sous com
- 6 - AMO
- 7 - Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.